

Conseil d'administration du 29/03/2024

Délibération n° 16

Objet : Délégation de pouvoirs de la directrice

Le VINGT-NEUF MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 14h30, le conseil d'administration dûment convoqué le 22 mars 2024 s'est réuni à MONTARGIS, sous la présidence de M. Ariel LÉVY.

Etaient présents :

Collèges	Titulaires	Pré.	Rep.	Suppléants	Pré.
Communes	CHOFFY Patrick	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BOULOGNE Didier	<input type="checkbox"/>
	CHAMBRIN Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
EPCI	NEVEU Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ASENSIO Philippe	<input type="checkbox"/>
	DUPUIS David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ECHEGUT Patrick	<input type="checkbox"/>
	MALET Jean-Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LECOMTE Olivier	<input type="checkbox"/>
	JOLIVET Thierry	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VAREILLES Philippe	<input type="checkbox"/>
	NIEUVARTS Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BREYER Yves	<input type="checkbox"/>
	LARCHERON Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CITRON Olivier	<input type="checkbox"/>
	HAUCHECORNE Bertrand	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HAUER Eric	<input type="checkbox"/>
	BURGEVIN Gilles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	LEGRAND Gérard	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	GAURAT Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	DUCROT Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	BELHOMME François	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	BAUDE Laurent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	TRIQUET Francis	<input type="checkbox"/>
	TOUCHARD Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	BARRUEL Béatrice	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Départements	LEVY Ariel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VALLIES Jean-Vincent
GAUDET Marc		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NERAUD Frédéric	<input type="checkbox"/>
LEMOINE Stéphane		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BUISSON Hervé	<input type="checkbox"/>
BAUDU Stéphane		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LHERITIER Catherine	<input type="checkbox"/>
Région	JACQUET David	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SAUTREUIL Magali	<input checked="" type="checkbox"/>

~~~

Le Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France,  
 Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,

*Vu l'article R. 324-2 du code de l'urbanisme,*

*Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,*

*Vu la proposition de modification de la délégation de pouvoirs à la directrice,*

*Vu la délibération du 21 novembre 2019 portant délégation de pouvoirs à la directrice,*

## **DELIBERE**

=====

Article 1 : le rapport et ses annexes sont adoptés.

Article 2 : il est décidé d'approuver la proposition de modification de la délégation de pouvoirs à la directrice de l'EPFLI du 21 novembre 2019.

Article 3 : il est décidé de déléguer à la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France les pouvoirs suivants :

- Signer tous actes authentiques portant sur l'acquisition, la vente, l'échange, la transaction des biens de l'Etablissement, lorsque ces actes ont été autorisés conformément aux dispositions du règlement intérieur et d'intervention et après délibération du Conseil d'administration le cas échéant ;
- Fixer les prix, modalités et conditions d'acquisition des biens de l'Etablissement après délibération conforme du Conseil d'administration ;
- Engager toutes démarches nécessaires en vue de la mise en vente des biens de l'Etablissement, après accord exprès du porteur de projet requis par tous moyens ;
- Exercer, au nom de l'Etablissement, les droits de préemption et de priorité définis par le code de l'urbanisme, que l'Etablissement en soit titulaire ou délégataire, conformément aux dispositions du règlement intérieur et d'intervention après accord du Bureau ;
- Fixer les prix de vente des biens de l'Etablissement et signer tous actes authentiques portant sur la vente desdits biens lorsqu'ils sont consentis au profit des porteurs de projets initiaux ;
- Signer les conventions de portage foncier et tous avenants conformément aux dispositions du règlement intérieur et d'intervention ;
- Signer tous actes portant sur la conservation et l'administration des biens de l'Etablissement ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage des biens et signer tous actes afférents, après accord exprès du porteur de projet requis par tous moyens ;
- Signer tous actes portant sur les servitudes, après accord exprès du porteur de projet requis par tous moyens lorsque la création ou l'extinction de la servitude pèse sur la situation de l'immeuble porté ;

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;
- Signer les conventions de groupements de commandes et tous actes nécessaires pour pourvoir aux besoins de l'Etablissement en matière de fournitures, services et travaux.

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme,



**Ariel LÉVY**  
Président de l'EPFLI Foncier Cœur  
de France

Publication sur le site internet [www.fonciercoeurdefrance.fr](http://www.fonciercoeurdefrance.fr) le 09/04/2024